

employés prévoient une semaine de travail de cinq jours. L'employeur n'a pas songé à faire un tel changement.

2. Non.

LA CRÉATION D'UNE BANQUE D'EMPREINTES DIGITALES

Question n° 1187—**M. Coates:**

Le gouvernement a-t-il étudié la possibilité d'établir une banque d'empreintes digitales à l'intention de ceux qui voudraient que leurs empreintes soient versées dans des dossiers si le besoin d'identification se présentait à l'avenir?

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Non.

LA CENTRALE DE DOUGLAS POINT

Question n° 1220—**M. Coates:**

1. Le gouvernement ou l'EACL ont-ils amorti les frais de construction de la centrale d'énergie nucléaire de Douglas Point et, dans l'affirmative, a) de quelle façon, b) pendant combien d'années, c) à quel taux d'intérêt?

2. Combien des \$89,637,000 dépensés pour ce projet a été remboursé?

3. Au cours des années 1967, 1968, 1969 et 1970, quel a été le coût global d'exploitation de la centrale d'énergie nucléaire de Douglas Point?

4. a) Quelle a été la production d'énergie en 1967, 1968, 1969 et 1970, b) au cours de chaque année, combien d'énergie a-t-on vendue à la Commission d'énergie hydro-électrique de l'Ontario et à quel prix?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): 1. Le réacteur de Douglas Point est un prototype et le gouvernement ou l'EACL n'en ont pas amorti les frais de construction.

2. L'accord conclu avec la Commission d'énergie hydro-électrique de l'Ontario prévoit que la centrale sera achetée après qu'il aura été établi qu'elle constitue une source d'énergie sûre et sans danger.

3. Les frais d'exploitation (y compris le coût de mise en service et de la formation du personnel des centrales) pour chaque année financière sont les suivants:

(en millions de dollars)

1967-1968	1968-1969	1969-1970	1970-1971*
3.6	6.4	6.0	7.8

* Onze mois connus et un mois estimatif.

4. La production nette d'énergie est vendue à la Commission d'énergie hydro-électrique de l'Ontario.

a) Production nette d'énergie (en millions de kwh):

1967-1968	1968-1969	1969-1970	1970-1971*
270	689	393	933

b) Pour chaque année financière, les revenus ont été les suivants:

(en millions de dollars)

1967-1968	1968-1969	1969-1970	1970-1971*
1.6	3.9	2.4	5.3

* Onze mois connus et un mois estimatif.

L'EMPLOI ET LA SCOLARITÉ

Question n° 1232—**M. Southam:**

1. Le gouvernement a-t-il entrepris une étude en vue de déterminer le rapport entre les possibilités d'emploi et les qualités académiques, par exemple la valeur d'un BA dans le monde des affaires?

2. Le gouvernement a-t-il l'intention de faire une étude de ce genre?

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): 1. Le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration effectue plusieurs études qui traitent de ce rapport entre les possibilités d'emploi et la scolarité. Il publie régulièrement des études comme «Offre et demande de nouveaux diplômés universitaires» et «Demande et salaires initiaux moyens» qui fournissent les données représentatives du statut des nouveaux diplômés d'université sur le marché du travail. La publication «Projection des besoins de main-d'œuvre par profession en 1975» fournit des projections de la demande des diplômés dans les secteurs de la gestion, des professions libérales et de la technologie. Une dernière publication, «Ressources en main-d'œuvre hautement spécialisée du Canada», fournit des données sur la formation universitaire et les possibilités d'emploi des hommes de science et des ingénieurs.

2. Non.

L'ASSURANCE FRAIS MÉDICAUX—LES VERSEMENTS AUX PROVINCES

Question n° 1237—**M. Harding:**

1. A combien estime-t-on la somme globale versée aux provinces par le gouvernement fédéral aux termes du régime fédéral d'assurance frais médicaux, au cours de l'année financière 1971-1972?

2. Jusqu'ici, quelles provinces profitent du régime fédéral d'assurance frais médicaux et à combien estime-t-on la somme versée à chacune au cours de l'année financière 1971-1972?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. La somme globale à verser aux provinces par le gouvernement fédéral en vertu du Régime d'assurance médicale, pour l'année financière 1971-1972, a été évaluée à \$576,480,800.

2. Toutes les provinces et les Territoires du Nord-Ouest participent maintenant au Régime fédéral d'assurance médicale et l'on estime que les sommes à miser, pour l'année financière 1972 s'élèveront à:

Province	Paiements
Terre-Neuve	\$ 14,342,500
Île-du-Prince-Édouard	2,888,100
Nouvelle-Écosse	20,646,000
Nouveau-Brunswick	16,158,600
Québec	159,782,700
Ontario	204,450,200
Manitoba	26,766,300
Saskatchewan	25,510,200
Alberta	44,994,700
Colombie-Britannique	60,027,100
Territoires du Nord-Ouest	914,400